

# CONSEIL MUNICIPAL de LE VERGER

## Séance du 9 Septembre 2021

### Compte rendu

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 03/09/2021	L'an deux mil vingt et un, le 9 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 10/09/2021	<b>Etaient présents :</b> Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée point n°5), Florence TOQUÉ.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Sonia LEPAGE
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Delphine BALIN, Robert FOUGERAY, Céline ROLLANT (arrivée point n°5)
PRESENTS..... 12	<b>Pouvoirs :</b> De Delphine BALIN à Valérie FABRE, de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Céline ROLLANT (arrivée point n°5) à Minh-Duc PHAM
VOTANTS..... 14	<b>Secrétaire de séance :</b> Nolwenn MARTIN

**Intervention de Mme Anne-Lise ROULLIER de Territoires Publics pour présenter le C.R.A.C.L. (Compte-Rendu Annuel à la Collectivité) relatif à l'opération ZAC des Chaputs.**

#### **09.2021.01 – ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Nolwenn MARTIN en qualité de secrétaire de séance

#### **09.2021.02 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2021**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **09.2021.03– URBANISME – Territoires publics – Compte-Rendu Annuel à la Collectivité au 31/12/2020**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu annuel à la commune au 31/12/2020 relatif à l'opération ZAC des Chaputs sur la commune de LE VERGER.

#### **09.2021.04 – URBANISME – Autorisation temporaire d'occupation pour l'installation d'une centrale photovoltaïque**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- de prendre acte de la procédure de publicité préalable réalisée du 16/07/2021 au 16/08/2021, à la suite de la manifestation d'intérêt spontanée exprimée par la SAS Breti Sun ISDND ;
- d'autoriser Madame le Maire, à signer la Promesse de Bail Emphytéotique Administratif pour l'installation et l'exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque sur le site de la Bévinais à LE VERGER avec la SAS Breti Sun ISDND, dans les conditions présentées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le bail emphytéotique administratif qui découlera de la réalisation de la promesse susmentionnée, sous réserve de la réalisation de toutes les conditions suspensives et de la levée de toutes les options y étant listées ;
- de valider le principe de la redevance présentée dans l'offre de la SAS Breti Sun ISDND ;
- d'autoriser Madame le Maire à exécuter cette décision, à signer tout document s'y rapportant et à y apporter le cas échéant toute modification mineure.

#### **09.2021.05 – PATRIMOINE – Vente par la mairie du bien sis au 4 Place du Bourg**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

**09.2021.06 – INTERCOMMUNALITÉ – Région Bretagne – Candidature au label national « Terre saine, Communes sans pesticides »**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à candidater en faveur de l'obtention du label national « Terre saine, communes sans pesticides ».

**09.2021.07 – INTERCOMMUNALITÉ – Centre de gestion 35 – Vœu sur la santé au travail**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent le vœu suivant :

Dans le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux, Il est ainsi demandé :

Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins

Pour la médecine de prévention :

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.
- permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.
- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

**09.2021.08 – FINANCES – Subvention pour l'UNICAP et l'ACCA**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de verser une subvention de 900 € pour l'UNICAP et de 300 € pour l'ACCA.

**09.2021.09 – FINANCES – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions neuves à usage d'habitation.**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de choisir l'option 1 : application à tous les logements et de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à **40 % de la base imposable**

- Chargent Madame le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

**09.2021.10 – PERSONNEL COMMUNAL – Détermination des taux de promotions pour les avancements de grade.**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de fixer le taux à 100 % pour tous les grades de la collectivité pour la durée du mandat soit jusqu'en 2026.

**09.2021.11 – Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Décisions prises par Madame le Maire entre le 4 juin 2021 et le 8 septembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Fait à LE VERGER, le 10 septembre 2021

Le Maire,  
Sylvie GALIC

